
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

24 JUIN 2015

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE L'UNION
EUROPÉENNE ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET
LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA GÉORGIE, D'AUTRE PART, FAIT À
BRUXELLES LE 27 JUIN 2014⁽¹⁾

—

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

—

⁽¹⁾Voir Doc. n°126 (2014-2015) n°1 et 2.

**DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE
L'UNION EUROPÉENNE ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE
L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA
GÉORGIE, D'AUTRE PART, FAIT À BRUXELLES LE 27 JUIN 2014**

Article unique

L'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014, sortira son plein et entier effet.

Les amendements aux annexes de l'Accord, conformément à l'article 406, paragraphe 3 de l'Accord, sortiront leur plein et entier effet.